

Zeitschrift: Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat

Herausgeber: Société de communication de l'habitat social

Band: 37 (1965)

Heft: 9

Artikel: Henripolis ou urbanisme en Suisse il y a quatre siècles

Autor: Senger, Max

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-125843>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 17.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Henripolis ou urbanisme en Suisse il y a quatre siècles

par Max Senger, Zurich

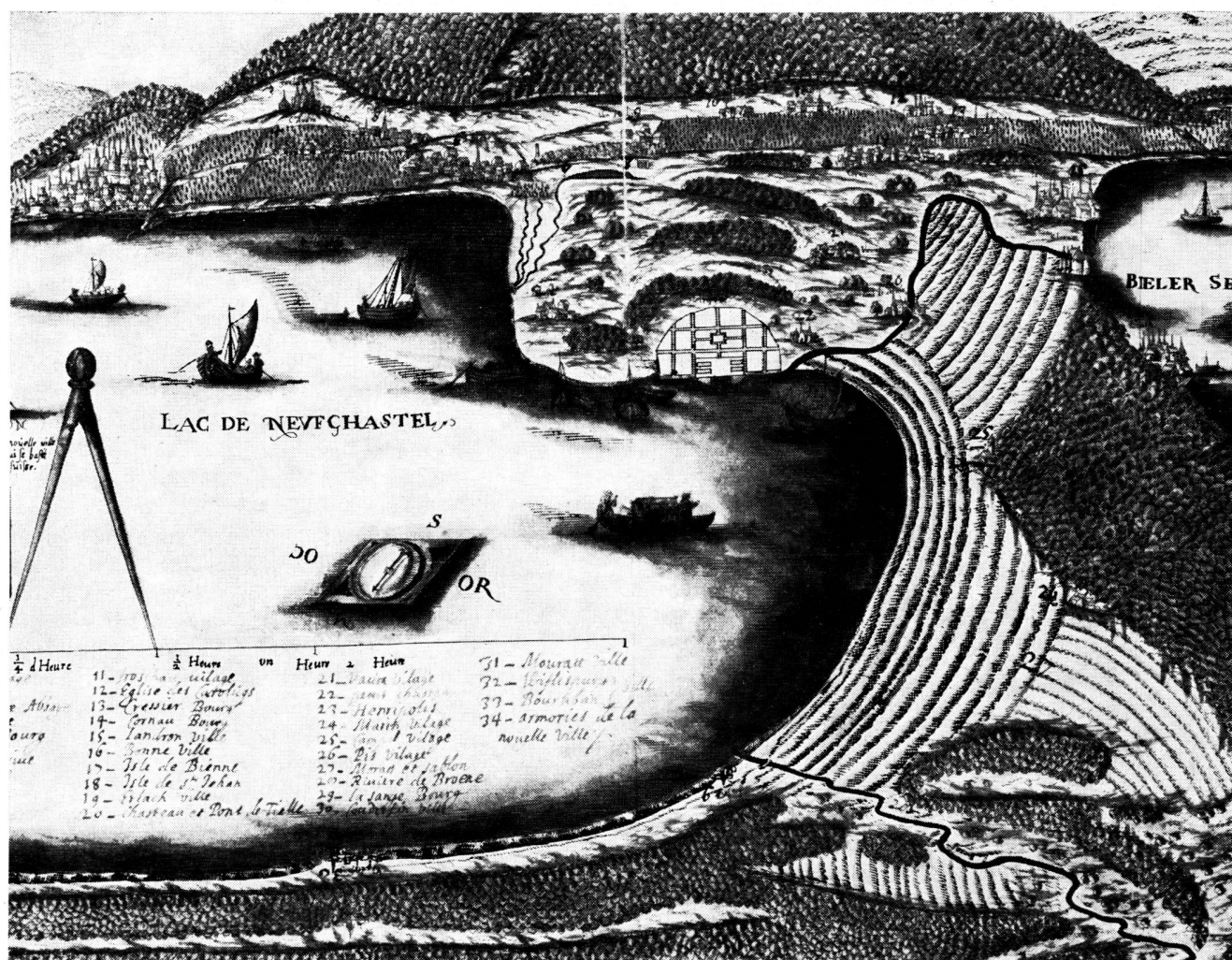
58

Nous sommes heureux de mettre sous les yeux de nos lecteurs, grâce à la complaisance de la revue « Plan » ces documents relatifs à un projet fort peu connu auquel il a manqué peu de chose pour voir le jour. Il y a des choses qui sont intéressantes dans ce projet, notamment sa situation. Pour les non-initiés ce n'est pas autre chose que la Tène et les archéologues doivent frémir à l'idée que toutes les richesses trouvées à la Tène au début de ce siècle auraient été irrémédiablement perdues. Nul n'ignore en effet que l'importance de la Tène a été telle qu'elle a donné son nom à la dernière

des civilisations préhistoriques, celle qui devait précéder immédiatement les Romains et qui n'est pas autre chose que la civilisation gallo-helvétique. Réd.

L'urbanisme et la construction de villes nouvelles sont aujourd'hui à l'ordre du jour. Au Brésil, en Australie, en Hollande et même en Argovie, partout des villes plus ou moins viables, plus ou moins grandes sont « mises au monde ». L'annuaire statistique de la Suisse montre d'ailleurs un accroissement évident du nombre des villes

Plan d'Henripolis et de la répartition des édifices et des parcelles.



DESCRIPTION & REPRÉSENTATION

du plan et assiette
de la nouvelle ville nommée **HENRIPOLIS**,
que se bastit proche de Neufchastel en Suisse,

Avec
une ample déclaration des privilèges, libertés, franchises et
commodités, dont jouyront ceux qui feront leur retraicte
en la dicte ville.

Le tout par la faveur, autorité et consentement
de S. A. monseigneur le duc de Longueville et de Tonteville,
Seigneur et Prince souverain
des comtez de Neufchastel et de Vallangin, etc. etc.

*Ensemble les pourtraicts au naturel
de la dicte ville et des pays circonvoisins.*



A LYON

CHEZ CLAUDE SAVARY ET BARTHELEMY GAULTIER
A Saint-Louys, en rue Mercière, 1626.

59

qu'on peut attribuer à la formule selon laquelle une agglomération de dix mille habitants peut se constituer de sa propre initiative en «ville». La commune de La Chaux-de-Fonds n'a, pendant fort longtemps, pas voulu faire usage de cette possibilité, préférant rester «le plus grand village».

Ici nous allons parler du plan d'une ville qui devait sortir du néant, construite dans un endroit qui apparaissait alors comme bien choisi. Cela s'est passé il y a en gros quatre cents ans et cela s'est passé en Suisse...

Il s'agissait alors de la principauté de Neuchâtel et du duc de Longueville et Tonteville, «Seigneur et Prince souverain des comtez de Neufchastel et de Vallangin». Bien sûr, il vivait plus souvent à Paris à la Cour de Louis XIV et pour cette raison il était bien souvent à court d'argent. A Neuchâtel se trouvait un gouverneur du nom de Jean Hory, jusqu'alors percepteur, mais avancé récemment au rang de représentant du gouverneur en raison de ses capacités. Les Hory résidaient à Neuchâtel depuis 1485, tous dignitaires ou fonctionnaires; mais le Jean Hory dont nous allons parler (1592-1656) n'était pas en odeur de sainteté auprès de l'élite neuchâteloise. Il voulait notamment codifier les droits coutumiers non écrits dans un édit qu'Henri de Longueville se proposait d'introduire. La bourgeoisie y était opposée et Hory conçut l'idée de créer tout simplement une ville nouvelle plutôt que de se battre avec les Neuchâtelois rénitents. Cette ville aurait pris place sur la rive ouest du lac de Neuchâtel, à la sortie du canal de la Thièle. Toute l'entreprise, conçue sur une base financière, devait amener de l'argent dans la caisse princière. Henri II accorda à son gouverneur la concession et Jean Hory avait la voie libre pour son projet. Même si la ville n'a pas été réalisée, ses plans et ses intentions méritent d'être examinés. Hory a fait connaître ses intentions dans une publication parue à Lyon en 1626 et intitulée: «Description et représentation

Page de titre du projet de fondation
de la ville d'Henripolis.

du plan et assiette de la nouvelle ville nommée Henripolis, qui se bastit proche de Neufchastel en Suisse, avec une ample déclaration des privilèges, libertés, franchises et commodités, dont jouyront ceux qui feront leur retraicte en la dicte ville.» La contrée était choisie parce qu'elle était aimable et saine et proche de l'eau. Par le lac de Neuchâtel, on avait en outre une liaison navigable jusqu'à l'océan et, à l'exception d'une brève interruption, jusqu'à la Méditerranée. Pour Milan il fallait compter six jours de voyage, pour Lyon quatre, pour Zurich trois, pour Bâle deux et pour Berne un jour seulement. Le plan de la nouvelle ville est soigneusement conçu en échiquier constituant des îlots égaux; 1650 parcelles de grandeur à peu près équivalente étaient à disposition. L'artère principale aboutit à une de ses extrémités sur un vaste

Henri II de Longueville en 1632 d'après une gravure MN 1906.



bâtiment baptisé Palais et à son autre extrémité sur la place du Port avec des halles aux marchandises et un dépôt de céréales. Le tribunal et la prison étaient placés au centre et flanqués à gauche et à droite chacun par une église. On acceptait aussi bien les bourgeois catholiques que protestants et la liberté religieuse était garantie. Une large liberté de commerce était assurée à la ville qui avait le droit de percevoir des douanes et des impôts. Hory entreprit une vaste propagande, dirait-on aujourd'hui, pour trouver des acquéreurs à ces 1600 parcelles. Le terrain fut en partie acheté et des liaisons établies avec des milieux saint-gallois et bâlois en vue du financement de la nouvelle ville. A Saint-Gall, un Kaspar Scherer était prêt à financer et à Bâle Bonifazius Iselin devait mener les pourparlers avec une société financière néerlandaise.

60

En l'honneur du prince de Neuchâtel, le prince Henri II de Longueville, Hory avait baptisé la ville future Henripolis. Il tomba malheureusement en disgrâce auprès de ce prince et avec la chute de Jean Hory qui s'était démené énergiquement pour ce plan, tout le projet tomba à l'eau. Il n'en reste que le fantôme, l'utopie, le plan. Jean Hory devait connaître d'autres vicissitudes; sa femme fut condamnée comme sorcière et décapitée; lui-même fut banni dans les Franches-Montagnes.

L'annuaire téléphonique de Neuchâtel ne connaît plus aucun Hory et l'archiviste cantonal de Neuchâtel ne possède aucun portrait de ce combourgeois intéressant et entreprenant; il peut en revanche produire ce portrait du prodigue prince Henri, personnage moins intéressant peut-être, qui aurait donné son nom à la ville fantôme. Quoi qu'il en soit, même dans notre sobre Helvétie se réalise la parole de Ben Akiba: «Rien de nouveau sous le soleil» et les urbanistes d'aujourd'hui trouvent en 1626 déjà leur prédécesseur.

*Traduit de la revue «Plan».
Clichés mis à disposition par l'Imprimerie Vogt-Schild S.A.,
Soleure.*

Plan de situation d'Henripolis à la sortie du canal de la Thièle du lac de Neuchâtel.

